



PANORAMA DE PRESSE

01/07/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (2 Documents)

L'Humanité - 01/07/2010 - [L'UMP boute les syndicats hors des TPE](#) (363 mots)

Les députés UMP ont supprimé un volet du texte sur le dialogue social dans les petites entreprises.

La Tribune - 01/07/2010 - [Le dialogue social dans les TPE, objet de polémique dans la majorité](#) (443 mots)

Mercredi, les députés UMP ont vidé le projet de sa substance. Colère de la CFDT, qui poursuit son combat.

Mouvements sociaux (1 Document)

La Croix - 01/07/2010 - [SPECTACLE VIVANT Journée d'actions de la CGT-spectacle le 15 juillet à Avignon](#) (113 mots)

Profitant de la caisse de résonance que constitue le festival, le syndicat entend protester contre la « régression générale » des financements et les baisses de subventions de l'État et des collectiv...

Actualité sociale (8 Documents)

20 Minutes - 01/07/2010 - [UNE MONTÉE ÉNERGIQUE DE LA PRÉCARITÉ](#) (547 mots)

Ils sont victimes de « précarité énergétique ». Et ils sont entre 3 et 5 millions, chaque mois, à consacrer plus d'un dixième de leur budget à payer le gaz et l'électricité. La crise accentue leur fr...

L'Humanité - 01/07/2010 - [« Ces hausses seront ressenties à la rentrée »](#) (309 mots)

Daniel Foundoulis, Président du conseil départemental des associations familiales laïques de Paris....

L'Humanité - 01/07/2010 - [Employés bradés dans le commerce](#) (238 mots)

Les salariés de magasins ont manifesté hier, en intersyndicale, dans les rues de Paris pour le premier jour des soldes. Ils dénoncent la précarité et continuent de refuser le travail du dimanche.

Les Echos - 01/07/2010 - [Fonctionnaires : pas de hausse générale de salaires en 2011](#) (710 mots)

Eric Woerth a annoncé hier le gel du point d'indice en 2011. Aucune augmentation n'est programmée pour 2012 et 2013, même si un nouveau rendez-vous aura lieu. La hausse de 0,5 % du 1er juillet est maintenue. Les syndicats sont furieux.

L'Humanité - 01/07/2010 - [Surprise Total pour la raffinerie des Flandres](#) (422 mots)

Le tribunal de Douai a ordonné le redémarrage de la raffinerie de Dunkerque. Selon les avocats, c'est la deuxième fois en France que la justice ordonne la réouverture d'un site industriel.

La Tribune - 01/07/2010 - [Une dirigeante fidèle au credo libéral du Medef](#) (538 mots)

Laurence Parisot mettra à son actif la réforme de la taxe professionnelle, l'abandon de la taxe carbone et la signature de nombreux accords interprofessionnels. Mais ses pré- occupations « sociétales » passent mal au Medef.

Libération - 01/07/2010 - [Laurence Parisot, la victoire en solitaire](#) (1015 mots)

I l fait chaud en ce jeudi de juin avenue Bosquet, à Paris, très chaud. Les fenêtres grandes ouvertes laissent à peine filtrer un souffle d'air. Nickel dans son tailleur-pantalon crème, la patronne du...

Libération - 01/07/2010 - [Vote au Medef : oui, mais les PME ?](#) (842 mots)

La réélection inéluctable de la présidente du Medef, le 1er juillet, interpelle beaucoup de chefs d'entreprise qui ne se sentent pas représentés par la principale organisation patronale. Le mouvement...

Protection sociale (7 Documents)

PARIS MATCH - 01/07/2010 - [Bernard Thibault : " C'est un million d'emplois en moins pour les jeunes d'ici à 2016 "](#) (738 mots)

Paris Match. La manifestation du 24 juin a rassemblé - selon vous - 2 millions de personnes. A quoi a-t-elle servi ? Bernard Thibault. Avec le calendrier très contraint du gouvernement, il était impér...

L'Humanité - 01/07/2010 - [Reculer sans fin l'âge de la retraite](#) (359 mots)

Les députés UMP et Nouveau Centre veulent aller plus loin que le gouvernement.

L'Humanité - 01/07/2010 - [Pour la retraite, l'été chaud de l'intersyndicale](#) (658 mots)

Réunis mardi soir, sept syndicats annoncent un nouveau rendez-vous de mobilisation contre le projet de réforme, le 7 septembre, jour du début du débat parlementaire. Le 13 juillet, ils interpellent ensemble le gouvernement.

Le Monde - 01/07/2010 - [Réforme des retraites : la course contre la montre des syndicats](#) (1032 mots)

Un court moment, ils en ont rêvé, mais aujourd'hui ils n'y croient plus. Dans la bataille qu'ils mènent contre la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy, il est arrivé à certains dirigeants syndicaux...

Le Figaro (matin) - 01/07/2010 - [Retraites : une réforme juste](#) (1048 mots)

Le secrétaire d'État chargé de l'Emploi, qui cosigne ce texte avec 36 parlementaires membres de son club de réflexion La Droite sociale *, explique pourquoi il soutient la réforme en cours. Certai...

Les Echos - 01/07/2010 - [« Avec 20 % de taux d'invalidité, le gouvernement a mis la barre très haut »](#) (594 mots)

...

Les Echos - 01/07/2010 - [Pénibilité : accords d'entreprise pour des retraites anticipées](#) (721 mots)

Après Arkema, Rhodia a signé hier avec quatre syndicats un accord prévoyant des départs anticipés pour les salariés ayant eu des carrières en travail posté. La métallurgie a préféré traiter du seul volet de la prévention dans son accord.

Syndicalisme

Jeudi 1er Juillet 2010

Social-Eco

L'UMP boute les syndicats hors des TPE

Les députés UMP ont supprimé un volet du texte sur le dialogue social dans les petites entreprises.

La CFDT donnait, hier matin, une conférence de presse pour présenter une étude sur les revendications sociales des salariés des petites entreprises au moment où un certain nombre de députés de l'UMP venaient de faire voter le principe qui les prive de représentation collective. Le projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises (moins de 11 salariés) a été amputé, mardi, en commission des Affaires sociales, de son article 6, instituant la création de commissions paritaires, instance de représentation et de dialogue. Le projet de loi, déjà voté au Sénat, doit être débattu en séance à l'Assemblée nationale le 7 juillet. Les députés UMP, emmenés par leur

président de groupe, Jean-François Copé, affirment que « la création de nouvelles institutions représentatives des salariés des TPE est massivement rejetée à la fois par les chefs d'entreprise et les salariés ». Il est vrai que les chefs d'entreprise n'ont jamais digéré que la loi du 20 août sur la représentativité syndicale leur impose de négocier des règles pour les TPE. Le Medef et la Confédération générale des petites et moyennes entreprises ont refusé de négocier et mené un intense lobbying auprès de la droite parlementaire pour empêcher, comme ose le dire la CGPME, « la mise sous surveillance des TPE ». Jean-François Copé, lui, estime que les petites entreprises sont

« des structures à part dont la taille ne permet pas d'ajouter des lourdeurs », en l'occurrence des syndicats et du droit social.

L'enquête de la CFDT brise pourtant l'image d'épinal du salarié qui dialogue directement avec son patron et peut donc se passer de représentation syndicale. Dans les entreprises de moins de 20 salariés, 66 % disent que parler salaire ou prime est « difficile », 42 % jugent qu'évoquer sa carrière est « tabou », et 60 % estimeraient utile d'avoir un porte-parole auprès de leur employeur.

Paule Masson



Edition de La Tribune

Jeudi 1er Juillet 2010

Politique France

emploi

Le dialogue social dans les TPE, objet de polémique dans la majorité

Mercredi, les députés UMP ont vidé le projet de sa substance. Colère de la CFDT, qui poursuit son combat.

Alors que la CFDT juge « scandaleuse » l'intervention du groupe UMP sur le texte en discussion à l'Assemblée créant des modalités de dialogue social dans les très petites entreprises (TPE), la CGPME pousse un « ouf de soulagement ». Mardi soir, avec l'appui de Jean-François Copé, et contre l'avis du gouvernement, les députés UMP ont supprimé en commission des affaires sociales l'article 6 du texte, qui permettrait de mettre en place des commissions paritaires territoriales chargées de veiller à l'application des accords collectifs dans ces entreprises. Pour Laurent Berger, secrétaire national de la CFDT, « cette décision est le résultat du lobbying extraordinaire de certaines organisations patronales » sur un « débat fantasmagorique et irréaliste car on fait porter à ces commissions paritaires des choses incroyables et fausses ». Selon lui, le

texte - et les quelque 4 millions de salariés qui n'ont pas de représentant pour les défendre - font les frais « du conflit entre le gouvernement et le groupe UMP, celui-ci voulant montrer son autorité sur le gouvernement ».

« CONTREPOIDS »

Mercredi, la CFDT a présenté les résultats d'un sondage mené auprès de salariés de petites entreprises. « C'est le contrepois de l'enquête menée par OpinionWay pour le compte de Fiducial et qui est un beau tour de manipulation », explique Laurent Berger. Réalisée en mai, cette enquête montrait que 79 % des patrons de TPE pensent que la mesure de la représentativité syndicale n'améliorera pas le dialogue social au sein de leur entreprise. Faux, indiquent en substance les résultats dévoilés

mercredi de l'enquête CFDT intitulée « Votre vie au travail ». 63 % des salariés des entreprises de moins de 50 salariés estiment en effet utile d'avoir un porte-parole auprès de leur employeur. Et la confiance pour les représenter face à leur employeur va avant tout à une personne qualifiée du monde syndical (53 %).

Le texte, défendu par le ministre du Travail, Eric Woerth, sera en discussion à l'Assemblée nationale le 7 juillet. D'ici là, la CFDT appelle les députés à lire le projet de loi et regrette « l'antisindicalisme qui se développe dans une certaine frange du patronat et relayée par certains politiques ». Elle espère qu'un amendement réintroduisant l'article 6 dans le projet de loi sera déposé soit par un député, soit par le gouvernement lui-même. Isabelle Moreau

Mouvements sociaux



Edition de La Croix

Jeudi 1er Juillet 2010

Culture

Breve

SPECTACLE VIVANT Journée d'actions de la CGT- spectacle le 15 juillet à Avignon

Profitant de la caisse de résonance que constitue le festival, le syndicat entend protester contre la « régression générale » des financements et les baisses de subventions de l'État et des

collectivités locales induites par les réformes territoriales. Cette journée d'actions fait suite aux mobilisations des 29 mars, 6 mai et 17 juin derniers, à Paris et en province. Elle sera précédée, le 13 juillet, par la

tenue d'une assemblée générale d'information et de débats sur le financement public de la culture, au « Village Off » d'Avignon.

Tous droits réservés : La Croix
A99713418D907502D5301370210F91572578031D1725900CFAD549A

[Retour Sommaire](#)

Actualité sociale



Edition de Toulouse

Jeudi 1er Juillet 2010

ÉCONOMIE

CONSO Alors que le gaz augmente de 5 % aujourd'hui, le nombre de coupures pour impayés explose

UNE MONTÉE ÉNERGIQUE DE LA PRÉCARITÉ

Ils sont victimes de « précarité énergétique ». Et ils sont entre 3 et 5 millions, chaque mois, à consacrer plus d'un dixième de leur budget à payer le gaz et l'électricité. La crise accentue leur fragilité, alors que le prix du gaz augmente aujourd'hui de 5 % en moyenne (+ 15 % depuis le début de l'année). Une facture trop élevée, et tout peut basculer : impayés, rappels, conflit, coupure.

300 000 coupures en 2010

Depuis le début de l'année 2010, 110 000 consommateurs ont vu leur approvisionnement coupé par GrDF, le gestionnaire de la distribution de gaz naturel. Le chiffre pourrait grimper à 300 000 à la fin de l'année. C'est trois fois plus que l'an dernier et trente fois plus qu'en 2008. Sandy, mère de 5 enfants, en plein divorce, n'avait pas réglé 1 000 € d'arriérés. Elle a vu son gaz coupé cet hiver : plus d'eau chaude ni de chauffage par un temps glacial, à Boulogne-sur-Mer. Véronique, infirmière célibataire et mère de trois grands enfants, voyait les factures s'empiler, sans savoir comment s'en sortir.

Le médiateur de l'énergie les a aidés à faire face. En cas de litiges, ou de situations désespérées, cette structure indépendante joue les intermédiaires entre fournisseurs et consommateurs. Elle vérifie les dossiers, établit des échéanciers de paiement, collabore avec les services sociaux. « Les plus précaires sont doublement punis », constate Bruno Echevin, délégué général. « Ils habitent dans des passoires énergétiques, qu'ils chauffent pour rien. » Les services du médiateur l'assurent : les prix vont continuer à augmenter. « C'est inévitable, assène Brune Lèchevin. Il faut de nouveaux dispositifs pour aider les plus fragiles. » Les aides existantes sont mal connues. Comme les tarifs sociaux protecteurs, de - 30 à - 50 % sur les factures. Un million de consommateurs y ont droit pour le gaz, mais 300 000 seulement en bénéficient.



Le prix du gaz a augmenté de 15 % depuis le début de l'année. TARIFS, SALAIRES, ALLOCATIONS... CE QUI CHANGE

En ce 1er juillet, les timbres, les tickets de transport ou le gaz subissent leur traditionnelle augmentation de milieu d'année. Les salaires des fonctionnaires ou les allocations chômage sont aussi revalorisés. Voici tout ce qui va changer.

Gaz. Il va augmenter de 5 % en moyenne. C'est une hausse controversée, qui porte à 15 % l'augmentation des prix depuis le début de l'année. Une hausse de l'électricité est attendue en août.

Timbres. Ils passent de 56 à 58 centimes, une hausse de 3,5 %.

Ampoules. Celles de 60 watts disparaissent des rayonnages.

Transports. Ils augmentent de 10 centimes à 2,30 €, selon la distance, sur les Corail, Intercités et TER. Pour la RATP et le Transilien, ils augmentent d'environ 4 %.

Automobile. La prime à la casse est abaissée à 500 € (contre 700 auparavant).

Fonction publique. Le point d'indice sera revalorisé de 0,5 %.

Assurance-chômage. Les allocations de deux millions de chômeurs seront revalorisées de 1,2 %.



GILLES WALLON

Jeudi 1er Juillet 2010

Cuisine

« Ces hausses seront ressenties à la rentrée »

Daniel Foundoulis,
Président du conseil départemental
des associations familiales laïques de
Paris.

« Le prix du gaz a augmenté de plus
de 40 % en cinq ans. En juillet, la
hausse des prix sera de 5 %. Ce type
d'augmentation a toujours lieu en été
car les familles sont en vacances et
ne pensent pas à ce budget. C'est à la
rentrée que cela va se sentir. Les
salaires de leur côté n'ont pas
augmenté de 5 %... Les familles sont
particulièrement touchées par cette
hausse car elle concerne des
dépenses contraintes.
L'électricité ne devrait augmenter

qu'au niveau de l'inflation car c'est
une clause du contrat de service
public d'EDF. Mais celui-ci est
aujourd'hui terminé. Le président
Proglio voudra sûrement aller plus
loin. Les Français risquent de ne plus
bénéficier de la rente nucléaire
longtemps. L'ouverture du marché de
l'énergie devait se faire au bénéfice
du consommateur, mais des coûts
annexes ont été créés. Ainsi, pour les
coupures de gaz, on a augmenté de
150 % le montant du rétablissement !
C'est inadmissible, surtout quand on
sait que les gens à qui on fait un
rappel payent en général leur énergie
dans les trois jours. Autre problème :

le fameux « compteur intelligent »
dont on nous dit que les familles
devront l'acheter et dont certaines
fonctions supplémentaires seront
elles aussi payantes.

Enfin, les loyers et toutes les
dépenses annexes augmentent eux
aussi. Ajoutées à celle de l'énergie,
ces hausses vont toucher de plein
fouet les familles en état de grande
précarité, qui habitent des logements
souvent mal isolés. Car, quand vous
avez des enfants, vous ne baissez pas
la température... »

Propos recueillis par Xavier Vogt

Jeudi 1er Juillet 2010

Social-Eco

Employés bradés dans le commerce

Les salariés de magasins ont manifesté hier, en intersyndicale, dans les rues de Paris pour le premier jour des soldes. Ils dénoncent la précarité et continuent de refuser le travail du dimanche.

«Salaires de misères, salariés en colère ». Le slogan tranche avec l'effervescence du premier jour des soldes. C'est la date choisie par le comité de liaison intersyndical du commerce de Paris, le Clic-P, composé des Fédérations CGT, CFTC, CFDT, FO, SUD et la CFE-CGC, pour faire grève. Hier, quelques centaines de salariés du commerce ont défilé devant les vitrines à prix réduits. « On espérait plus de monde, mais les directions ont mis la pression à ceux qui

voulaient manifester », explique Éric Scherrer, secrétaire général de la SECI-CFTC.

Fnac, Franprix, Monoprix : les salariés du commerce souffrent d'être bradés. « Ils gagnent à peine le Smic, on demande juste 200 euros de salaire en plus ! » précise Alex Torgomian de la SCID-CFDT. Tous dénoncent aussi les arrangements avec la loi, légions dans le secteur. « Les magasins augmentent leurs amplitudes d'ouvertures, le travail du dimanche se généralise et le temps

partiel a explosé dans des enseignes comme Monoprix », insiste Karl Ghazi de la CGT commerce. Fort de sa lutte contre le travail du dimanche, avec notamment les engagements du maire de Paris en faveur du principe de volontariat, le Clic-P a fait part de ses revendications hier au cabinet d'Hervé Novelli, secrétaire d'état chargé du commerce.

Cécile Rousseau

Jeudi 1er Juillet 2010

France

Fonctionnaires : pas de hausse générale de salaires en 2011

Eric Woerth a annoncé hier le gel du point d'indice en 2011. Aucune augmentation n'est programmée pour 2012 et 2013, même si un nouveau rendez-vous aura lieu. La hausse de 0,5 % du 1er juillet est maintenue. Les syndicats sont furieux.

Régime sec pour les fonctionnaires. Hier, lors de la seconde séance de négociations salariales 2011-2013, Eric Woerth, ministre de la Fonction publique, et Georges Tron, son secrétaire d'Etat, ont annoncé le gel du point d'indice (base de calcul du salaire des fonctionnaires) en 2011. Une telle stagnation constitue une première depuis 2003 (voir graphique). Et pour 2012 et 2013, aucune hausse n'est programmée à ce stade. « Pour les années ultérieures [à 2011], les rendez-vous annuels, prévus dans les accords de février 2008, permettront de déterminer l'évolution du point, compte tenu de la situation économique », indiquent simplement les ministres. Si la porte n'est pas formellement fermée, il faudrait une improbable reprise économique (plus rapide que ne le prévoit le gouvernement) ou une consolidation budgétaire spectaculaire pour que ces deux années ne soient pas marquées par un nouveau gel du point. L'intersyndicale ne se fait pas d'illusions. Dans une déclaration commune, elle estime que les discussions « 2012 et 2013 sont d'ores et déjà placées sous de sombres auspices ».

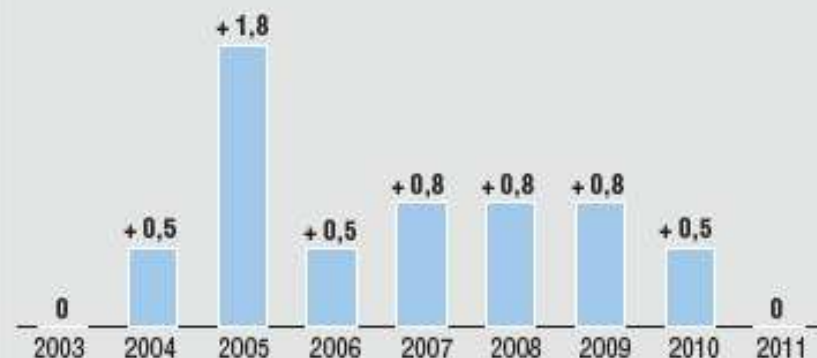
« Epreuve de force »

Concrètement, les 5,2 millions de fonctionnaires ne bénéficieront donc d'aucune augmentation générale l'année prochaine. Dans un contexte de rigueur budgétaire, cette ligne était pressentie depuis plusieurs semaines. Elle entraînera des économies importantes : une hausse de 0,8 % du point d'indice, comme



Fonctionnaires : les hausses générales de salaire

En % (en glissement de la valeur du point d'indice Fonction publique)



consentie en 2007, 2008 et 2009, coûte environ 600 millions d'euros par an au seul Etat employeur. Seule « concession » : après avoir été tenté de revenir dessus, le gouvernement a maintenu la hausse de 0,5 % programmée depuis 2008 pour cette année. Elle entrera en vigueur, comme prévue, sur les salaires versés fin juillet.

Les syndicats sont furieux. « Le gouvernement choisit l'épreuve de force. La RGPP, la réforme des retraites, les départs non remplacés et maintenant les salaires ! Tout s'accumule et on est désormais sur un scénario d'affrontement majeur », prévient la CGT. Ils dénoncent des « pertes programmées de pouvoir d'achat », a fortiori avec la hausse des cotisations retraite de 2011 à 2020 (0,27 point par an) dans le cadre de la réforme des retraites. Selon les syndicats, qui s'appuient

sur la différence d'évolution entre le point d'indice et l'inflation, le pouvoir d'achat des agents a déjà reculé de 9 % depuis 2000 et un gel triennal entraînerait un nouveau recul de 7 %.

Progression « naturelle »

Le gouvernement réfute cette grille de lecture. Il souligne que la progression « naturelle » des salaires (à l'ancienneté et par le jeu des promotions), estimée à 1,5 % à 2 % par an selon les ministères, garantit le maintien du pouvoir d'achat. Et promet en outre de reconduire le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa), lancé en 2008, qui permet aux agents dont le traitement augmente moins vite que l'inflation de bénéficier d'une prime de rattrapage. La Gipa pourrait coûter cher en cas de dérapage de l'inflation. L'Etat employeur risque aussi d'être confronté à un problème de tassement des bas de grille salariale, qui, faute de revalorisation du point

d'indice, ont de fortes chances de repasser sous le niveau du SMIC quand il sera revalorisé, chaque 1er janvier.

Eric Woerth et Georges Tron ont par ailleurs confirmé le maintien des autres mesures salariales déjà en vigueur ou en cours de déploiement, comme le lancement l'an prochain de l'intéressement collectif et l'extension des primes individuelles au mérite, qui devraient bénéficier à 200.000 agents à l'horizon 2012. La plus importante de ces mesures reste le retour aux agents, sous forme de mesures catégorielles, de 50 % des économies réalisées grâce au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux (500 millions par an). Au total, ce sont quelque 1,5 milliard d'euros qui devraient ainsi être reversés aux agents sur 2011-2013.

DEREK PERROTTE

Jeudi 1er Juillet 2010

Social-Eco

Surprise Total pour la raffinerie des Flandres

Le tribunal de Douai a ordonné le redémarrage de la raffinerie de Dunkerque. Selon les avocats, c'est la deuxième fois en France que la justice ordonne la réouverture d'un site industriel.

C'est un événement rarissime. La justice a fait reculer la « supermajor » française du pétrole en ordonnant le redémarrage de la raffinerie des Flandres. Hier, les syndicalistes et leurs avocats ne cachaient pas leur joie. « Total avait l'habitude de s'asseoir sur le Code du travail, on est très content », s'est réjoui Philippe Wullens, secrétaire SUD du comité d'entreprise du site, qui comprend 367 salariés et autant de sous-traitants. « Le tribunal a prouvé que Total est un justiciable comme les autres et c'est une excellente nouvelle », s'est félicité maître Roger Koskas, avocat du comité central d'entreprise (CCE) de Total. Christian Votte, secrétaire CGT du CCE, a salué, trois mois après la grève qui avait paralysé l'ensemble des sites du groupe, « une victoire énorme et une grande

bouffée d'oxygène pour tous les salariés qui luttent ». Après la réouverture du site Philips de Dreux, c'est la deuxième fois en France, selon les avocats, que la justice ordonne la réouverture d'un site industriel.

C'est sur ses méthodes que le groupe pétrolier a été épinglé : « Normalement, il faut informer et consulter les instances représentatives avant de prendre une décision. En septembre, Total a fermé la raffinerie en parlant d'un arrêt conjoncturel, mais il ne l'a jamais réouvert. Et en mars, le groupe a lancé la procédure de consultation alors que la décision avait visiblement déjà été prise », a expliqué maître Roger Koskas. Ce passage en force est une violation manifeste de la loi. En appel, le

tribunal de Douai a confirmé le « trouble manifestement illicite » et ordonné la « remise en état » du site.

Total a donc quinze jours pour rouvrir la raffinerie. Passé ce délai, le groupe devra verser 100 000 euros d'astreinte par jour jusqu'à ce que la décision soit exécutée. Or, Total n'a pas les moyens techniques de rouvrir la raffinerie d'ici deux semaines. « Ce n'est pas possible : l'usine est encore engagée, a expliqué Christian Votte, secrétaire du CCE. De plus, Total va tenter de traîner les pieds, a estimé le cégétiste. Alors, nous sommes prêts à créer les conditions nécessaires pour appuyer la décision de justice. » Autrement dit, prêts à faire grève.

Mehdi Fikri



Edition de La Tribune

Jeudi 1er Juillet 2010

Evénement

Une dirigeante fidèle au credo libéral du Medef

Laurence Parisot mettra à son actif la réforme de la taxe professionnelle, l'abandon de la taxe carbone et la signature de nombreux accords interprofessionnels. Mais ses préoccupations « sociétales » passent mal au Medef.

Dans la lettre de candidature qu'elle avait adressée en avril à l'ensemble du corps électoral pour obtenir les signatures nécessaires à sa candidature, Laurence Parisot n'avait pas hésité à qualifier son bilan de « magnifique ». Aujourd'hui, pour défendre son action, elle « est solide sur ses bases », indique son entourage. Jeudi, devant les 532 votants, elle ne manquera pas de revenir sur son livre blanc « Besoin d'air » paru début 2007 et de faire le point trois ans après sur les idées qu'elle y développait. Destiné à combattre le clan des « déclinologues », le livre, qui s'est vendu à 60.000 exemplaires, comportait un programme pour les dix années à venir. Laurence Parisot mettra notamment en avant les 21 accords interprofessionnels signés avec les syndicats, dont celui sur la modernisation du marché du travail qui a créé la rupture conventionnelle, une idée brevetée Parisot sous le terme de « séparabilité », ou la refonte des critères de la représentativité syndicale. Fidèle au credo libéral du Medef,

Laurence Parisot a bataillé pour alléger les charges sociales et fiscales des entreprises et défendre leurs intérêts. Cela a été le cas pour le développement du crédit d'impôt recherche, et surtout pour la réforme de la taxe professionnelle. « C'est un beau succès qui a permis des économies de 6 milliards d'euros par an. Jamais un patron n'a obtenu une victoire de cette ampleur en termes de prélèvements obligatoires », se félicite un de ses collaborateurs. Autres réussites de Laurence Parisot, l'abandon de la taxe carbone ou la mise en place d'un code de gouvernance Afep-Medef. « AUX ABONNÉS ABSENTS »

Alors que la réforme des retraites est au cœur de l'actualité, Laurence Parisot répète à l'envi que les idées du Medef ont irrigué de manière continue le débat, notamment le recul de l'âge légal de départ en retraite... Et si elle estime avoir réussi à garder le « lien » entre les entreprises et les salariés via une meilleure indemnisation du chômage partiel,

elle ne fera pas taire les critiques, dans son propre camp, qui lui reprochent son silence pendant la crise. Alain Minc, conseiller officieux de Nicolas Sarkozy, lui reprochait ainsi d'avoir été « aux abonnés absents » dans la gestion de la crise. Critiquée pour son tropisme sociétal jugé trop éloigné des préoccupations des entreprises, Laurence Parisot persiste et signe. Le thème sera au cœur de son nouveau mandat. Mais elle ne pourra enfin pas faire l'impasse sur les dissensions internes et devra faire évoluer son image qualifiée parfois d'« autoritaire ». « Comme dans n'importe quelle autre structure, il existe un potentiel d'amélioration de l'organisation patronale en France, commente Charles Beigbeder, président de la commission recherche et innovation du Medef. Nous avons déjà fait énormément lors du mandat de Laurence Parisot. Et je suis sûr que nous allons continuer dans ce sens. » I. M.



Jeudi 1er Juillet 2010

Économie

profil

Laurence Parisot, la victoire en solitaire

La patronne des patrons doit être réélue ce matin à la tête du Medef, lors d'une élection où tous ses rivaux ont dû se retirer.

Il fait chaud en ce jeudi de juin avenue Bosquet, à Paris, très chaud. Les fenêtres grandes ouvertes laissent à peine filtrer un souffle d'air. Nickel dans son tailleur-pantalon crème, la patronne du Medef s'emploie à défendre son bilan - réforme de la taxe professionnelle, report de la taxe carbone, crédit impôt recherche... - quand un rôle masculin s'élève d'une fenêtre voisine. Imperturbable, elle poursuit : accent sur l'éthique, préoccupations sociétales... Deuxième rôle, plus puissant encore. Sur les chaises en plexiglas qui entourent la table de réunion, chacun plonge le nez dans ses notes. Silence pesant. Quand les premières notes d'un troisième rôle s'esquissent, Laurence Parisot se tourne brutalement vers un de ses collaborateurs : *«Mais regardez donc le score sur votre portable, c'est insupportable à la fin de ne pas savoir qui gagne ce match !»*

barons. Ces derniers temps, elle se jette au petit matin sur *l'Equipe* avant d'attaquer *les Echos*. Elle n'a plus à guetter les phrases assassines des uns, les candidatures des autres. Seule en lice faute de combattants, elle est assurée, à 50 ans, d'être réélue dans un fauteuil, ce matin, à la tête du Medef. Un second mandat qui était loin d'être acquis il y a six mois, quand le faiseur de rois, Alain Minc, balançait au *Parisien* : *«S'il y avait un dixième du talent de l'état-major de la CGT au Medef, les choses iraient mieux.»* Elle balaie ce souvenir d'un revers de main dédaigneux. *«Cette attaque relève*

beaucoup de la misogynie. Je le vois bien dans les études de l'Ifop, les femmes s'en plaignent de plus en plus, les combats sont plus durs.» Elle n'est d'ailleurs pas la seule patronne à avoir eu du mal à passer l'hiver, note-t-elle en évoquant les attaques dont Anne Lauvergeon a été l'objet à la tête d'Areva.

Quoi qu'on pense de Parisot, il faut lui reconnaître cette force : être parvenue à s'imposer, elle qui vient de la communication (l'Ifop, l'institut de sondage dont elle est restée la vice-présidente) dans un monde d'hommes, composé pour beaucoup de petits et grands barons de l'industrie et de la banque, confits de certitudes et de conservatisme. Certes, ce milieu n'est pas étranger à cette fille et petite-fille d'industriels de province, mais quand elle est élue en 2005 à la tête de l'organisation avec la bénédiction du baron des barons, Ernest-Antoine Seillère, c'est une petite révolution.

Cinq ans plus tard, si révolution il y a bien eue, Laurence Parisot n'y est pas vraiment pour grand-chose. Entre l'affaire des caisses noires de l'UIMM, la très puissante Union des industries et métiers de la métallurgie, et la crise économique et financière, elle a plutôt donné l'image de quelqu'un qui tentait de sauver les meubles. *«Elle est courageuse, mais c'est une patronne de PME, elle ne sait pas déléguer. On ne se sent pas vraiment représentés par elle. Sur les retraites, elle a peu fait valoir notre point de vue»,* note le patron d'une

société du CAC 40. *«Jusqu'à la crise, on a plutôt bien travaillé avec elle, raconte un leader syndical. Elle a eu des positions courageuses, notamment sur les retraites chapeaux. Mais depuis, plus rien. Le problème, c'est qu'elle est tenue par les banques et la grande distribution. Je préférerais avoir face à moi un patron qui a une vraie ligne, quitte à ce qu'elle soit plus dure.»*

«dinguo». Dure, Laurence Parisot l'est à sa façon. Menue d'apparence, elle dégage une énergie d'acier qu'elle canalise chez elle en pianotant sur son iPad dont elle se dit *«dinguo»*, et une autorité qui en a refroidi quelques-uns. Beaucoup de ses détracteurs critiquent sa fascination pour le monde politique, sa gestion trop personnelle, presque intuitive des dossiers. Qui expliquerait en partie la démission de deux de ses directeurs généraux et le départ du Medef, en décembre, de la fédération de l'agroalimentaire, l'Ania. Face à la critique, elle ne concède rien : *«Jamais on a autant parlé au conseil exécutif du Medef, il y a même une délégation permanente aux commissions. Ce qui gêne certains, c'est que je ne suis dans les mains de personne. Je suis libre.»* Elle entend bien poursuivre dans la voie du «sociétal» (diversité, place des seniors...) bien que cette orientation lui ait été reprochée. *«Elle est trop dans la ligne du gouvernement, trop béni oui-oui»,* note un patron de PME. *«Elle observe, elle raccroche des idées, mais ça manque de fond. Et surtout, elle ne défend pas assez*

nos intérêts.» Attention à ne pas trop lui en demander, s'enflamme le dirigeant d'une multinationale. «Le Medef n'est pas un syndicat, c'est une institution qui regroupe des syndicats. Parisot n'est que la représentante de cet ensemble pas toujours coordonné. Elle n'a pas si mal géré les crises.»

Peu de PDG sont prêts à prendre des coups à la tête du Medef. Elle, si. «*Je veux que la France reste un pays prospère. Et j'ai peur. On est à un carrefour, à un risque de basculement. Et d'appauvrissement intellectuel, dans notre pays, on ne sait plus se parler qu'en*

s'invectivant.» La confrontation des idées, elle va s'y mettre dès demain, avec les fédérations, pour préparer la présidentielle.

Par alexandra Schwartzbrod
Photo Patrick swirc

Tous droits réservés : Libération
779413A28D00DB04D56C17B05904A1F529A8D41A47959DC8DB76461

Diff. 144 054 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)



Jeudi 1er Juillet 2010

Rebonds

Vote au Medef : oui, mais les PME ?

La réélection inéluctable de la présidente du Medef, le 1er juillet, interpelle beaucoup de chefs d'entreprise qui ne se sentent pas représentés par la principale organisation patronale. Le mouvement Ethic (Entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance) rappelle que 69% des patrons considèrent leur organisation patronale comme non représentative (sondage Opinion Way, novembre 2009).

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE), quoiqu'encensées par une mode politiquement correcte, n'en demeurent pas moins délaissées, pas réellement entendues, ignorées des médias, méprisées des grands groupes, sans pouvoir faire face à ce qu'on leur impose (ainsi que le montre l'exemple récent de la représentativité syndicale dans les TPE à laquelle 98% des chefs d'entreprises sont opposés).

Des PME qui se sentent victimes, au point que les instances politiques se sentent obligées de nommer un médiateur de la sous-traitance. Ne serait-ce pas aux donateurs d'ordre eux-mêmes de s'attaquer à cette problématique et à l'organisation patronale de s'approprier ce sujet avec pragmatisme et transparence ? Qui a entendu la commission supposée traiter ce sujet au sein du Medef ? Les organisations patronales ne sont pas conçues pour représenter et défendre les intérêts de toutes les entreprises, mais seulement ceux de leurs plus gros adhérents. Quant aux patrons, ils sont 8% à adhérer à un syndicat patronal. Les dirigeants de ces mêmes organisations sont élus par une minorité de patrons puisque ce ne sont pas les adhérents qui

votent mais des grands électeurs, eux-mêmes élus avec une faible participation ! Et c'est en cela que la prochaine élection du Medef apparaît comme dérisoire.

La représentativité patronale perd de son crédit alors qu'Ethic vient de prouver que pour faire avancer les problématiques sensibles, il n'était pas nécessaire d'être représentatif. Ainsi Ethic, alliée en la circonstance à la CGT représentée par Francine Blanche, et à onze autres organisations syndicales et patronales, ainsi qu'à de nombreuses entreprises, dont Veolia Propreté, Léon de Bruxelles, Derichebourg (la Confédération générale des PME ou CGPME s'étant désistée en cours de route par peur d'incompréhensions), a réussi à faire évoluer la question de la régularisation par le travail des sans-papiers. Un accord a été trouvé sur la situation des clandestins avec de faux papiers, travaillant dans des emplois déclarés mais dans l'impossibilité d'obtenir une régularisation malgré un contrat de travail et des cotisations à jour. Un bel exemple pour démontrer qu'il n'y a pas à avoir peur d'innover socialement et économiquement.

Il y a bien sûr aussi les chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui, depuis la loi du 2 juillet 2005, sont supposées assurer une fonction de représentation des intérêts des PME. Mais, malheureusement, le taux de participation aux élections consulaires est très faible : environ 8% (1). Au moins, les membres des chambres sont-ils élus au suffrage universel des patrons. On pourrait alors penser que la représentativité patronale devrait incomber aux seuls élus du suffrage universel direct patronal ; ce n'est pas le cas.

La France, dans tous les domaines, souffre d'instances bloquées, d'administrations engourdies, de cooptations tacites, de statu quo peureux. Affronter le monde moderne et retrouver la croissance nécessite de donner un coup de pied dans la fourmilière ! Ces questions auraient pu être l'occasion d'un débat lors de la campagne électorale pour la présidence du Medef, mais elle s'est réduite à un one-woman-show.

Il reste alors le 1er juillet, date fatidique de l'élection, car la réforme des CCI est prévue lors de l'assemblée générale. Les patrons vont-ils faire, à l'égard de leur système de représentation coûteux, les économies qu'ils demandent à l'Etat ? Allons-nous mettre en place la démocratie d'entreprise ?

Chaque entreprise de France doit se sentir représentée et soutenue par le Medef. Les corps intermédiaires doivent permettre, par leur évolution, cette représentativité. Tout cela devrait contribuer à une émulation syndicale au sein même des chambres et ainsi donner une autre image. Une démarche infiniment plus intéressante et efficace que de se disputer la «cible PME» à coup de formules. La «PME attitude» n'est qu'une chansonnette et la guérilla Medef-CGPME a prouvé son inutilité.

On peut se bercer d'espoir puisque Laurence Parisot entamera son dernier mandat. Fera-t-elle preuve du sens de l'intérêt général des entreprises et de courage politique dans cette dernière ligne droite ?

(1) Source : Etude de la Fondation Concorde sur la représentativité

patronale.

Par sophie de menthon Présidente

du mouvement Ethic

Tous droits réservés : Libération
E799B39B84009A09A5F114A0AC0411962C08A81967B59D6D19768C5

Diff. 144 054 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Protection sociale



Jeudi 1er Juillet 2010

match de la semaine - RETRAITE À 62 ANS

Bernard Thibault : " C'est un million d'emplois en moins pour les jeunes d'ici à 2016 "

Le secrétaire général de la CGT a réussi son pari avec une forte mobilisation contre la réforme des retraites. Il compte encore faire reculer le gouvernement.

Paris Match. La manifestation du 24 juin a rassemblé - selon vous - 2 millions de personnes. A quoi a-t-elle servi ?

Bernard Thibault. Avec le calendrier très contraint du gouvernement, il était impératif de réagir immédiatement pour marquer un signe de forte désapprobation. La réaction a été spectaculaire, une semaine seulement après la présentation du projet. C'est très prometteur pour septembre. Et le gouvernement a reconnu que, sur la pénibilité, les carrières longues ou les polypensionnés, son projet ne pouvait pas être accepté.

Cela vous satisfait-il ?

Rien, pour nous, ne peut compenser l'abandon du droit à la retraite à 60 ans. La retraite à 60 ans est tout sauf un symbole, comme le dit le Premier ministre, mais un des piliers structurants du contrat social. Mais cela ne nous empêche pas de militer pour la reconnaissance de la pénibilité. Le traitement individualisé de la pénibilité, sur la base d'une appréciation médicalisée, est scandaleux. Les pathologies liées aux métiers pénibles ne se détectent pas forcément avant la retraite. L'espérance de vie des salariés qui travaillent dans ces conditions est inférieure de sept ans en moyenne. Il est difficile de comprendre un gouvernement qui veut convaincre qu'il faudrait travailler plus longtemps parce que l'on vit plus longtemps et qui, en même temps, ne prend aucune mesure pour ceux qui vivent moins longtemps.

Comment comptez-vous entretenir la mobilisation ?

Le calendrier a été conçu pour nous compliquer la tâche, mais nous allons nous adapter. Pendant l'été, nous allons continuer d'informer, de manière festive, même sur les lieux de vacances.

Et pour septembre, espérez-vous un 1995 bis ?

Nous ne sommes pas obnubilés par une réécriture de l'histoire. La bataille sur l'avenir des retraites se mènera en 2010 dans le contexte de crise, avec un fort taux de chômage. Peu de gens comprennent que l'on veuille maintenir les salariés au travail, pendant que les plus jeunes vont devoir rester au chômage. Si l'on applique les mesures de la réforme, un million d'emplois seront bouchés pour les jeunes d'ici à 2016 !

Le gouvernement a décidé que cette réforme ne concernerait pas les régimes spéciaux. N'est-ce pas injuste vis-à-vis des autres salariés ?

Pour tenter d'éviter un front uni de tous les salariés, il choisit une gestion très tacticienne du calendrier, en espérant que les salariés des régimes spéciaux ne se mobilisent pas. Le problème c'est qu'il existe un précédent. En 2003, il n'était pas question de réformer ces régimes, mais ce fut fait en 2007. Cette fois, le gouvernement annonce une mise en oeuvre en 2017. Tout se joue donc maintenant pour tout le monde.

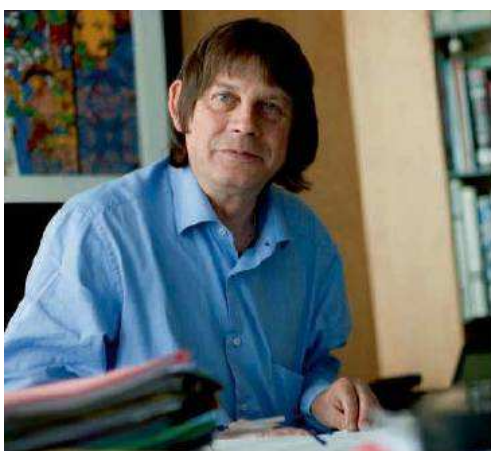
Le PS assure que, s'il arrive au pouvoir, il reviendra aux 60 ans. Le soutiendrez-vous pour 2012 ?

C'est une prise de position forte. Mais nous préférons créer toutes les conditions pour éviter une remise en cause des 60 ans. C'est la meilleure garantie pour l'avenir.

Eric Woerth, en difficulté, peut-il poursuivre la réforme des retraites ?

Nous sommes en désaccord avec le projet gouvernemental sur les retraites, que le ministre soit M. Woerth ou un autre. Il n'est que le porte-parole du président de la République sur cette réforme. Nous ne jugeons pas le débat actuel sur les différentes affaires, mais nous déplorons que l'on ne discute plus des retraites, mais d'autres choses.

Envisagez-vous de baisser votre salaire ?



A Montreuil, l'immeuble de verre et de brique de la CGT, est coiffé d'un étendard rouge et blanc : « Droit à la retraite à 60 ans ». C'est le combat de l'année de Bernard Thibault. Le cheminot de 51 ans reçoit dans son bureau au huitième étage. Sur une table de réunion, « Le petit livre des retraites », sous-titré « à l'usage de ceux qui veulent les défendre », de Pierre-Yves Chanu et Jean-Christophe Le Duigou, côtoie son paquet de cigarettes. J'ai le salaire de la grille statutaire de la SNCF, ni plus ni moins. J'ai un accompagnateur, et je dispose d'une voiture qui appartient à l'organisation.

« Le calendrier vise à nous compliquer la tâche, mais nous allons nous adapter »

ANNE-SOPHIE LECHEVALLIER

Jeudi 1er Juillet 2010

Politique

Reculer sans fin l'âge de la retraite

Les députés UMP et Nouveau Centre veulent aller plus loin que le gouvernement.

Jean-François Copé, président des députés UMP, est le monsieur du « toujours plus » de la majorité présidentielle. Il présentait hier, à l'Assemblée nationale, onze propositions pour « améliorer » le texte gouvernemental sur les retraites qu'il avait présentées le matin même au ministre du Travail, éric Woerth. Jean-François Copé veut « en finir avec les psychodrames et les débats sans fin sur l'âge de départ à la retraite » et régler une fois pour toutes le problème. Et de proposer « une clause qui indexe, à partir de 2018, l'âge de départ à la retraite sur l'espérance de vie ». En clair, à chaque fois que celle-ci progressera, automatiquement l'âge

de la retraite reculera. Et l'ensemble des propositions sont à l'avenant. Ainsi, au nom de l'équité, il appelle à l'harmonisation de l'ensemble des régimes de retraite, particulièrement ceux du public, même si cela se traduit par une régression sociale pour nombre de catégories sociales. En revanche, interrogé sur la contribution des hauts revenus et du capital, Jean-François Copé, au-delà des mots, en reste aux seules mesures du gouvernement qui font peser l'effort à hauteur de 85 % sur les salariés. Il propose même d'aller plus loin. « Il faut développer l'épargne retraite », affirme-t-il. « Les entreprises devraient y contribuer. » Une démarche qui s'inscrit dans la

volonté manifeste de la majorité de favoriser la privatisation de la retraite au détriment du système solidaire de la retraite par répartition.

Enfin, interrogé sur la question de la pénibilité, non seulement Jean-François Copé s'inscrit dans la démarche du gouvernement de refuser une approche collective, par métier, de cette question, mais un député de son groupe affirme, sans honte, que « les syndicats professionnels », donc le Medef, « ne souhaitent pas que l'on flèche tel ou tel métier pour sa pénibilité ». Nous sommes loin des intérêts des salariés.

Max Staat

Jeudi 1er Juillet 2010

Social-Eco

Pour la retraite, l'été chaud de l'intersyndicale

Réunis mardi soir, sept syndicats annoncent un nouveau rendez-vous de mobilisation contre le projet de réforme, le 7 septembre, jour du début du débat parlementaire. Le 13 juillet, ils interpellent ensemble le gouvernement.

Une unité taille XXL, ou presque. Un rythme de coureur de fond. Une détermination renforcée Si le gouvernement, campé sur son intransigeance, pariait sur un quelconque affaiblissement de l'intersyndicale dans la bataille sur les retraites, s'il guettait des signes de pessimisme, c'est raté. La réunion, mardi soir, au siège de la CFDT, de l'ensemble des confédérations a donné l'image exactement inverse. Seule la CGC manquait à l'appel. FO, après avoir fait cavalier seul pendant des mois, a décidé de jouer collectif à nouveau. Le « mépris » du gouvernement, son refus de toute véritable concertation, sa volonté de « passer coûte que coûte » ont un « effet unifiant pour le syndicalisme », note Nadine Prigent, de la CGT.

Forte d'une mobilisation « de plus en plus massive », comme l'a montré le succès de la journée du 24 juin, l'intersyndicale a réaffirmé son opposition au projet de réforme, « injuste et inacceptable ». Trois points, en particulier, sont épinglés dans le communiqué commun : le report des âges légaux à 62 et 67 ans, l'absence de réponse au problème de la pénibilité, et les inégalités hommes-femmes. Au moment où les médias sont envahis par la propagande officielle (voir page 8), les syndicats n'ont pas manqué de

dénoncer la « campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet ».

« une des plus dures réformes d'Europe »

Qualifiant la réforme d'« une des plus dures d'Europe », l'intersyndicale souligne aussi le contexte dans lequel elle intervient : « Une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors », des « politiques de rigueur » qui « se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise ».

Un contexte qui imprègne désormais le mouvement social. Pour Nadine Prigent, c'était déjà palpable le 24 juin : si les retraites tiennent une place de choix dans la contestation, « chacun sent bien un fond de malaise social très important, d'attentes fortes sur l'emploi, les salaires, de climat politique particulier ». Et les toutes dernières annonces de mesures d'austérité du gouvernement Fillon ne peuvent qu'alourdir encore l'atmosphère. Dès lors, loin de baisser la garde, les syndicats ont décidé fait plutôt inhabituel de fixer dès maintenant la date d'un prochain rendez-vous de mobilisation qu'ils veulent « d'ampleur » à la rentrée : ce sera le 7 septembre, jour de

l'ouverture du débat parlementaire sur la réforme des retraites, qui sera donc marqué par des grèves et des manifestations.

Le retrait du texte ne suffit pas

Et d'ici là, pas question de rester l'arme au pied : le 13 juillet, jour de l'examen du projet en Conseil des ministres, l'intersyndicale devrait interpellier le gouvernement et ses représentants, lors de rassemblements à Paris, devant le ministère du Travail, et en province, devant les préfetures. Durant l'été, députés et sénateurs devraient être sollicités. Au-delà, les sept confédérations affirment leur intention de « poursuivre l'action tout au long du processus législatif ». Dans quel but ? Si certains (FO, FSU) jugent le projet « inamendable », l'ensemble des responsables syndicaux estiment que « le rejet n'est pas suffisant », comme en convient René Valladon (FO). « L'objectif (des syndicats) est de gagner », ce qui signifie « aller le plus loin possible par rapport à ce que la CFDT revendique comme réforme des retraites ». « Le retrait ne suffit pas à donner des perspectives aux salariés », renchérit la cégétiste Nadine Prigent, convaincue qu'« on peut faire bouger le projet ».

Yves Housson

Le Monde

Jeudi 1er Juillet 2010

Editorial - Analyses

Réforme des retraites : la course contre la montre des syndicats

Un court moment, ils en ont rêvé, mais aujourd'hui ils n'y croient plus. Dans la bataille qu'ils mènent contre la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy, il est arrivé à certains dirigeants syndicaux d'imaginer rééditer " l'exploit du CPE ", quand, tel David, le mouvement syndical avait eu raison de Goliath. C'était en 2006, et au terme d'un combat de plusieurs mois, un front syndical inédit et uni - douze organisations de salariés, d'étudiants et de lycéens - avait obligé Dominique de Villepin à renoncer au contrat première embauche (CPE) qu'il avait concocté pour les jeunes. Sur la réforme des retraites, l'histoire ne se répètera pas.

Rejointe par FO, qui la boudait depuis l'automne 2009, l'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires), réunie le 29 juin, a appelé à une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations, le 7 septembre, au moment où s'ouvrira la session extraordinaire du Parlement qui débattrà de la réforme des retraites. Elle vise une " mobilisation d'ampleur " durable, jusqu'à la fin du débat parlementaire. Mais elle est engagée dans une course de vitesse jalonnée de multiples embûches. Il y a d'abord celle du calendrier dont, depuis le lancement de la réforme, en avril, l'exécutif a su jouer. Avec un conseil des ministres le 13 juillet et un débat parlementaire dès la rentrée, le gouvernement table sur une période peu propice à la combativité.

A la différence du contrat première embauche, où les jeunes avaient été rejoints par leurs aînés, qui s'inquiétaient pour l'avenir de leur

emploi, la fronde contre la réforme des retraites est loin de rassembler toutes les générations et tous les secteurs d'activité. Les jeunes ont du mal à se sentir concernés. Les retraités sont, d'après les enquêtes d'opinion, plutôt favorables au recul de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Et pour les régimes spéciaux, comme la SNCF, déjà réformés en 2008, la hausse progressive de l'âge de la retraite ne s'appliquera qu'à partir du 1er janvier 2017, au lieu du 1er juillet 2011 pour les salariés du privé et les fonctionnaires.

A l'exception de la CFE-CGC - qui, avec Danièle Karniewicz, favorable au report à 62 ans, préside la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) -, en proie à des divisions internes, tous les syndicats veulent maintenir la pression le plus longtemps possible. " *Il faudra prévoir des initiatives d'ampleur pour faire plier le gouvernement* ", assure Eric Aubin, secrétaire de la CGT chargé des retraites, dans *L'Humanité* du 26 juin. Mais les dirigeants syndicaux se gardent bien de nourrir des illusions exagérées sur leur capacité à mobiliser durablement. A la rentrée s'ouvrira une autre séquence, à droite comme à gauche, avec le début de la campagne électorale pour la présidentielle de 2012. Les opposants à la réforme seront tentés de miser plus sur une alternance politique imaginable - Martine Aubry, la première secrétaire du Parti socialiste, a déjà promis de rétablir la retraite à 60 ans - que sur un combat syndical voué à l'échec.

Sur le CPE, la mobilisation des douze syndicats avait un objectif

unique : le retrait pur et simple du contrat. Rien de tel cette fois. Les syndicats se gardent de tout jusqu'au-boutisme et évitent la radicalisation, au point de veiller à rester sur le seul terrain syndical. Ainsi, il n'est pas question d'exploiter les ennuis politiques d'Eric Woerth, encore moins de demander la démission du ministre du travail, d'autant plus que pour les syndicats il n'est que le porte-parole de M. Sarkozy, véritable auteur de la réforme.

En dehors de la FSU et de Solidaires - les SUD qui réclament le retour aux 37,5 annuités de cotisations pour une retraite à taux plein -, qui se gardent bien de chercher à imposer cette thématique à l'intersyndicale, ni la CGT ni la CFDT ni la CFTC ni l'UNSA ne demandent le retrait du projet de réforme. Ces cinq organisations admettent, compte tenu des besoins de financement de l'assurance-vieillesse, qu'une réforme est nécessaire, mais elles récusent celle de M. Sarkozy, " *injuste et inacceptable* ". Au soir de la mobilisation du 24 juin, où la CGT a comptabilisé près de 2 millions de manifestants, Bernard Thibault, qui a imposé cette stratégie en interne, revendiquait une " *véritable négociation* " en vue d'une " *réécriture* " du texte. Au diapason, François Chérèque pressait le gouvernement de " *réécrire cette réforme pour qu'elle soit juste* ".

Une stratégie du " tout ou rien " risquant de les conduire à une impasse, dans un combat d'où ils sortiraient bredouilles, les syndicats préfèrent jouer la carte du réalisme sur leur capacité à mobiliser et à engranger des résultats, peut-être

limités mais visibles. Mais, en marge de l'intersyndicale, FO continue à réclamer le retrait de la réforme Sarkozy. " *Quand un texte n'est pas bon* , a affirmé son secrétaire général, Jean-Claude Mailly, *on l'efface, on ne le réécrit pas (...). C'est là-dessus qu'on se bat et qu'on se battra !* "

Dans un contexte où les politiques de rigueur vont s'accroître - une manifestation syndicale européenne est prévue le 29 septembre à Bruxelles -, l'intersyndicale va se

battre pour amener au maximum la réforme lors du débat parlementaire. La pénibilité, les carrières longues, la situation des assurés polypensionnés - qui ont cotisé à plusieurs régimes -, le maintien à 65 ans de la retraite à taux plein, seront ses chevaux de bataille. Si elle obtient des concessions, elle n'aura pas perdu la face.

Analyse

Michel Noblecourt

Courriel :

noblecourt@lemonde.fr

Editorialiste

Tous droits réservés : Le Monde
969ED3AC82007408255E1270E30041D823783910476C95BECA0AB99

Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 1er Juillet 2010

Débats**Retraites : une réforme juste**

Le secrétaire d'État chargé de l'Emploi, qui cosigne ce texte avec 36 parlementaires membres de son club de réflexion La Droite sociale *, explique pourquoi il soutient la réforme

en cours. Certains voudraient faire croire que la question de la réforme des retraites se résume à celle de l'âge légal de départ à la retraite : 60, 62, 63, 65 ans ?

La réalité, c'est que le président de la République et le gouvernement ont conçu une réforme d'ensemble des retraites, qui comporte toute une série de choix et d'arbitrages. Derrière ces paramètres, se pose la seule vraie question : la réforme est-elle juste, ou non ? Est-elle répartie équitablement, ou non ?

Nul ne se fait d'illusion. Réformer les retraites suppose d'avoir le courage de demander des efforts aux Français. Notre conviction, c'est que les Français sont beaucoup plus matures que ne le prétendent certains politiques. Ils sont prêts à accepter les réformes nécessaires, mais leur exigence absolue, c'est celle de la justice. Ils sont d'accord pour faire des efforts, mais à une condition : que tout le monde partage une partie de la charge.

Nous, responsables politiques, parlementaires et élus, qui appartenons à une sensibilité de droite sociale, sommes profondément attachés à ce souci de justice. Or, la marque de fabrique de la réforme des retraites, c'est précisément cette préoccupation, qui informe chacun des arbitrages.

La réforme est juste parce qu'elle ne diminue pas le montant des pensions. Rappelons-nous que les retraités d'aujourd'hui ont construit l'économie française des Trente Glorieuses, avec des cadences de travail souvent exigeantes.

La réforme est juste parce qu'elle fait participer tous les Français. Trop

souvent, par le passé, l'effort a pesé sur les seuls salariés du privé, en pariant sur le fait qu'ils ne descendraient pas dans la rue pour se faire entendre. Au contraire, cette réforme rapproche les cotisations des régimes publics de celles du privé. Elle ne cache pas les régimes spéciaux sous le tapis, mais les fait aussi participer à l'effort collectif.

La réforme est juste parce qu'elle tient compte des situations particulières. Ceux qui ont abîmé leur santé au travail pourront partir plus tôt : c'est une avancée sociale majeure, sans précédent en Europe. Ceux qui ont commencé à travailler avant les autres pourront prendre leur retraite avant les autres, grâce au maintien du dispositif carrières longues créé par cette majorité en 2003. Le parcours des jeunes et des femmes est également mieux pris en considération.

La réforme est juste aussi parce que son financement est équitablement réparti. Loin des discussions idéologiques sur le bouclier social, cette réforme apporte une réponse claire : une partie de l'effort est assumée par les salariés, une partie par les entreprises et une partie par les plus hauts revenus.

Enfin, cette réforme est juste, et ce point nous tient particulièrement à coeur, parce qu'elle n'oublie pas l'emploi des seniors. Dans les années 1990, les grands donneurs de leçons socialistes se sont disqualifiés en le massacrant. Martine Aubry est la ministre du Travail qui a le plus poussé les seniors vers la sortie. À l'inverse, depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, nous n'avons eu de cesse de revaloriser l'emploi des plus de 55 ans. Nous ne découvrons pas le sujet et nous n'arrivons pas sans résultat. En trois ans, nous avons amélioré le taux d'emploi des seniors de 4 points. Mais il faut aller plus

loin, en nous dotant d'outils simples et de bon sens : aider ces derniers à transmettre leur savoir-faire à nos jeunes, favoriser leur recrutement avec un programme « zéro charge ».

Bien sûr, l'enjeu financier de la réforme est majeur. Si rien n'est fait, comme le proposent les socialistes, notre pays accumulera 500 milliards d'euros de déficit d'ici 2020, selon les prévisions du Conseil d'orientation des retraites. Au contraire, cette réforme nous permet, dans le même délai, d'arrêter de créer de la dette.

Mais pour nous, qui appartenons à la sensibilité droite sociale, cette réforme a surtout une vertu supplémentaire : elle permet d'avancer vers une plus grande justice et une plus grande solidarité, entre les générations et entre les salariés, notamment du public et du privé. Dans les années passées, ce qui a nourri l'injustice dans notre pays, c'est le manque de courage politique, c'est l'acceptation tacite, silencieuse, des corporatismes acquis. Telle est la voie proposée par le PS, qui préfère un gigantesque matraquage fiscal à un effort équitablement réparti.

Cette réforme est aussi un rendez-vous avec nous-mêmes : elle montre que si la société française, dans toutes ses composantes, accepte de porter collectivement les changements indispensables, alors ces efforts deviennent acceptables. C'est à cette condition que nous pourrions inscrire notre modèle social sur la durée et redynamiser notre pacte républicain.

* **Cosignataires** : députés Brigitte Barèges, Émile Blessig, Yves Censi, Gérard Cherpion, Jean-François Chossy, Dino Cinieri, Marie-Christine Dalloz, Bernard Depierre, Jean-Pierre Door, Jean-Claude Flory, Bernard Gérard, Anne Grommerch, Françoise Guégot, Jacques Kossowski, Geneviève Levy, Jean-

Pierre Marcon, Pierre Morange,
Pierre Morel-A-L'Huissier, Yves
Nicolin, Bernard Perrut, Étienne
Pinte, Bérengère Poletti, Arnaud
Robinet, Valérie Rosso-Debord,
Martial Saddier, François Vannson ;
sénateurs Paul Blanc, Jean-Claude

Carle, Isabelle Debré, Marie-Hélène
des Esgaulx, Alain Gournac, Alain
Houpert, Catherine Procaccia ;
députés européens Damien Abad,
Jean-Pierre Audy, Christophe Béchu.
Ce qui a nourri l'injustice dans notre
pays, c'est le manque de courage

politique, c'est l'acceptation tacite,
silencieuse, des corporatismes
acquis. Telle est la voie proposée par
le PS

Laurent Wauquiez

Tous droits réservés : Le Figaro (matin)
1A9143C78C00660CC5071820180621422618C71ED72C9E1508E3182

Diff. 342 445 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 1er Juillet 2010

France

JEAN-CHRISTOPHE SCIBERRAS DRH FRANCE DE RHODIA

« Avec 20 % de taux d'invalidité, le gouvernement a mis la barre très haut »

Question : Le projet de réforme des retraites réserve le dispositif sur la pénibilité aux salariés ayant un taux d'incapacité de 20 %. Cela vous satisfait-il ?

Nous sommes très loin des attentes. Quand vous avez 700.000 départs en retraite par an, 10.000 cas de pénibilité prévus par le projet de loi, c'est une goutte d'eau. Cela va créer un décalage social fort par rapport aux attentes exprimées par les salariés depuis que le gouvernement a indiqué que la pénibilité serait l'un des sujets de la réforme. Le ministère du Travail craint un afflux d'entrées dans le dispositif, mais il a mis la barre très haut avec 20 % de taux d'invalidité. En conditionnant un départ anticipé à une usure déjà avérée, on met une exigence qui relève en fait non pas du système de retraite mais de la logique des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Question : Le dispositif gouvernemental concernera-t-il vos salariés ?

Fort heureusement, quasiment aucun de nos travailleurs postés, qui représentent un quart de nos effectifs en France, soit près de 1.500 salariés,

n'a un taux d'invalidité de ce niveau ! Il n'empêche que tous les médecins le disent : le travail posté provoque une usure prématurée du salarié. Il a un effet indiscutable sur l'espérance de vie, mais cela ne se voit pas forcément à 60 ou 62 ans. Or la réforme ignore cette forme de pénibilité. C'est d'autant plus surprenant que, dans la négociation interprofessionnelle qui a échoué en 2008, la prise en compte du travail posté comme travail pénible était un point d'accord entre le patronat et les syndicats.

Question : Quelles conséquences cela a-t-il dans l'entreprise ?

Les syndicats dans nos entreprises sont très remontés : puisqu'il n'y a rien à attendre de la négociation interprofessionnelle ni pour l'instant du gouvernement, ils vont mettre la pression sur les entreprises et les branches. C'est d'ailleurs ce qui s'est déjà passé chez nous. Face à cette attente sociale, nous avons démarré en avril une négociation qui a abouti à un accord temporaire signé hier par quatre organisations syndicales (CGT, FO, CGC et CFTC), en attendant que la loi prenne le relais. La branche chimie s'est elle aussi

engagée à négocier un accord en septembre. Mais il manque le niveau de la solidarité nationale.

Question : Le Medef a pourtant exprimé sa satisfaction sur le projet du gouvernement...

Le Medef représente toutes les entreprises, or la pénibilité concerne surtout les industriels et le bâtiment. Si le Medef avait demandé un dispositif plus large, cela signifiait une charge nouvelle pour tout le monde, au titre de la solidarité nationale. C'est paradoxal : tout le monde loue le système de répartition, alors restons dans cette logique. Sinon, on adopte une logique plus anglo-saxonne où seules les entreprises concernées paient. On sait que l'industrie irradie largement en emplois sur l'ensemble des secteurs et sur l'économie en général. Renvoyer ce dossier aux entreprises ne me paraît pas très juste.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
LEÏLA DE COMARMOND ET
VÉRONIQUE LE BILLON**

Jean-Christophe Sciberras
dRH France de Rhodia

Tous droits réservés : Les Echos
3C9A234C8EB0E80BD5CA17E0E40AD1AE2738B812E7EA94CD0105CC6

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Jeudi 1er Juillet 2010

France

Pénibilité : accords d'entreprise pour des retraites anticipées

Après Arkema, Rhodia a signé hier avec quatre syndicats un accord prévoyant des départs anticipés pour les salariés ayant eu des carrières en travail posté. La métallurgie a préféré traiter du seul volet de la prévention dans son accord.

En proposant de limiter le départ anticipé à la retraite aux salariés qui pourront attester d'un taux d'incapacité de 20 %, le gouvernement n'a pas seulement mécontenté les syndicats. Il a aussi déçu, en dépit du satisfecit du Medef, de nombreuses entreprises concernées par les carrières pénibles. « Le travail posté provoque une usure prématurée du salarié, or la réforme ignore cette forme de pénibilité », regrette Jean-Christophe Sciberras, DRH France du groupe de chimie Rhodia (lire ci-dessous), qui a signé, hier, un accord avec quatre syndicats (CGT, FO, CGC et CFTC) créant un dispositif de départ anticipé.

Comme celui signé en avril chez son concurrent Arkema, cet accord ne suit pas la philosophie du gouvernement, puisque les droits à une retraite anticipée sont liés à des conditions de travail pénibles et non à une situation médicale dégradée, identifiée individuellement, comme prévu dans le projet de loi.

Critères exigeants

Chez Rhodia, il sera possible pour certains salariés de quitter l'entreprise avant 60 ans avec une rémunération égale à 75 % du dernier salaire. Les critères sont néanmoins exigeants : il faut avoir travaillé au moins 22 ans en posté avec travail de nuit, ce qui donne le droit de partir à 59 ans et demi. A partir de trente ans en posté, le départ peut avoir lieu à 58 ans. C'est ainsi beaucoup plus strict que les critères des préretraites liées à la

pénibilité (dites « CATS ») qui ont fonctionné dans la première moitié des années 2000. Les départs étaient autorisés à partir de 55 ans, la contribution des pouvoirs publics intervenant à partir de 57 ans, sous réserve de la signature d'un accord. Pour en bénéficier, il fallait alors justifier de quinze ans successifs de travail en équipe ou à la chaîne ou d'un travail de nuit durant quinze ans. Dans un accord de novembre dernier sur la « seconde partie de carrière », le groupe aéronautique EADS a lui aussi prévu un dispositif de départ anticipé pour les carrières pénibles en fonction du travail posté (jusqu'à 7 mois pour vingt ans) mais aussi en fonction d'un taux d'incapacité constaté du salarié, à partir de 10 %. Pour un taux de 20 % à 30 %, le salarié bénéficie d'un départ anticipé de six mois.

Ces accords, toutefois, ne sont pas légion. « Dans l'ensemble, les entreprises se sont inscrites dans la lignée de l'accord de branche en matière de prévention et d'aménagement des fins de carrière. Et dans les PMI, il y a très peu de négociations spécifiques », observe Dominique Dauxerre, directeur général du GIM, la chambre syndicale de la métallurgie en Ile-de-France.

« Extrêmement coûteux »

Dans son accord sur les seniors signé en décembre, la métallurgie a consacré un long article à la question

de la pénibilité, mais pour aménager le temps de travail, notamment via du temps partiel. Dans la chimie aussi, l'angle de la prévention prévaut. « Certaines entreprises avaient des dispositifs de départs anticipés. Si elles estiment qu'il est opportun de les poursuivre, cela les regarde, parce que c'est extrêmement coûteux. Sur la réparation, nous interviendrons en aval du gouvernement », explique Bernard Chambon, qui vient de céder la présidence de l'Union des industries chimiques (UIC). L'industrie, qui ne veut pas donner l'image d'un lieu de pénibilité, a tout de même inscrit le sujet à l'ordre du jour du conseil d'administration du Groupe des fédérations industrielles (GFI), demain.

Quant aux travaux publics ou au bâtiment, ils n'entendent pas négocier sur la réparation. « Le traitement de cette question ne peut s'envisager qu'au cas par cas, de manière individuelle et sur la base d'un constat médical », juge Didier Ridoret, président de la Fédération française du bâtiment, reprenant ainsi les positions du Medef et du gouvernement.

VÉRONIQUE LE BILLON